

ARRÊTÉ N° ARR2026 – 100

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la ville de Wasquehal ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'article R610-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,

Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;

Considérant les travaux de reprise en trottoir et fil d'eau de chaussée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux :

**Rue de Tourcoing
ainsi que rue de la Planche au Riez**

**Pour la reprise des réserves
du projet de requalification**

du 4 mai 2026 au 8 mai 2026 inclus

ARTICLE 2

Le non-respect de cette interdiction sera considéré comme stationnement gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière immédiate.

Le dépassement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

Les balisages d'interdiction seront apposés par l'entreprise **EUROVIA STR.**

ARTICLE 3

Les travaux ne commenceront qu'à partir de **8h pour éviter toutes nuisances sonores.**

ARTICLE 4

Les prescriptions de la métropole Européenne de Lille, précisées par l'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution des travaux, reçu par vos services, seront respectées.

Les panneaux de signalisation devront être **installés 48 heures avant la date des travaux** par la société **EUROVIA STR, N°84 rue Nationale 59710 ENNETIERES-LES-AVELIN.**

ARTICLE 5

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal et la Police Municipale de Wasquehal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement territorial 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le **30 AVR. 2026**

Par délégation du Maire,

Sylvie MINNE
Deuxième Adjointe



Publié en ligne le :

30 AVR. 2026